

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement n° 434 (2023)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 7 juin 2023 le règlement suivant :

**Règlement n° 434 (2023)** : Règlement remplaçant le règlement n° 434 (2021) concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 12 juin 2023.

François Rioux  
Greffier adjoint

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 juin 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 juin 2023.

Donné à Carignan, ce 12 juin 2023.

François Rioux  
Greffier adjoint